### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

100

100

BH

105

100

10

100

100

100

100

100

#### DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

## MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
votants absents	11
	2
• exclus	0

#### De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2018

à 18 heures 00



# Date de convocation :

25 janvier 2018

Date d'affichage : 25 janvier 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

#### Objet

Travaux de rénovation salle des fêtes et salle du conseil de la mairie -Demande de subvention Conseil Départemental

# Mme STRADERE Michèle

## Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine

Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony

Procuration : Gérard SIBRA donne procuration à Bernard MAURETTE Roger BRUNA donne procuration à Michèle STRADERE

#### Secrétaire de séance :

### M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que des travaux de rénovation pour la mise aux normes et en état de la salle des fêtes et de la salle du conseil de la mairie devront être réalisés.

Le coût prévisionnel de cette installation s'élève à 17 249.47€ HT correspondant aux devis présentés par :

- l'entreprise Angiolini : 11 499.11 € HT
- l'entreprise Morère : 5 750.36 € HT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental 31 sera sollicité, et que les travaux devront démarrer l'année de programmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les travaux de rénovation pour la mise aux normes et en état de la salle des fêtes et de la salle du conseil de la mairie pour un montant de 17 249.47€ HT, et sollicite l'aide du Conseil Départemental pour 6899.79€ HT, soit 40% du montant du projet et arrête le plan de financement suivant :

- \* Dépenses :
- ANGIOLINI: 11 499.11€ HT / 13 798.93€ TTC
- MORERE: 5 750.36€ HT / 6 900.43€ TTC
- \* Recettes :
- Conseil Départemental : 6899.79€ HT / 8279.75€ TTC
- DETR: 6899.79€ HT / 8279.75€ TTC
- Autofinancement : 3449.89€ HT / 4139.87€ TTC

et s'engage à démarrer les travaux l'année de programmation.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le . Publié ou notifié le .

> Fait à BARBAZAN, le 02 février 2018 Le Maire

